

Conseil Municipal

Compte-rendu sommaire du

28 juillet 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de M. Jean-Pierre JANNIN. Mme Alice TONNIN est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents sauf Mme Annick HENRIET, excusée.

Le Conseil Municipal débute à 18h03 par la lecture du compte-rendu de la séance du 10 juin 2021 qui est accepté à l'unanimité

Ordre du jour

Approbation de la séance extraordinaire
Aménagement de l'arrêt de bus « Lavoir »
Devis lave-vaisselle
Questions diverses

1/ approbation de la tenue de cette séance

Après exposé de Monsieur le Maire sur les conditions qui ont mené à convoquer le Conseil Municipal dans un délai court (un jour franc au lieu de trois), le Conseil Municipal donne son accord pour la tenue de cette séance et son ordre du jour.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

2/ aménagement de l'arrêt de bus « Lavoir »

Après exposé de Monsieur le Maire sur l'obligation de la mise aux normes de l'arrêt de bus "Lavoir" situé rue de l'Église, il est proposé aux Conseillers de se prononcer sur trois options. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'aménagement du quai bus au niveau du 12 rue l'Église (option 3). Ce choix aura pour conséquence le changement de sens de circulation des bus.

pour : 8 contre : 0 abstention : 1

3/ devis lave-vaisselle

Après avoir étudié le devis de la société Promatel Canton pour l'achat d'un lave-vaisselle, le Conseil Municipal approuve ce devis d'un montant de 2100 € HT.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Informations, questions diverses

Problème de circulation et de sécurité dans le centre du village. Une réunion avec les services de Grand Besançon Métropole sera programmée pour trouver une solution.

Elagages à effectuer et retrait des arbres morts en bord de route.

Route de la Grand Combe très détériorée. Les travaux de réfection devraient débiter au mois septembre.

Fin de la séance : 19h05

Vu pour être affiché 29 juillet 2021, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire,